

**GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN — GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION
GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN**

VLAAMSE GEMEENSCHAP — COMMUNAUTE FLAMANDE

MINISTERIE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP

**Splitsing provincie Brabant
Opheffing toezicht door de vice-gouverneur van Brabant
op Vlaamse gemeenten in de provincie Brabant**

Bij besluit van de Vlaamse regering van 21 december 1994 wordt het besluit van de Vlaamse regering van 14 juli 1993 houdende aanwijzing van de vice-gouverneur van Brabant voor het uitoefenen ten aanzien van de gemeenten van de provincie Brabant van de bevoegdheden die door het decreet van 28 april 1993 houdende regeling, voor het Vlaamse Gewest, van het administratief toezicht op de gemeenten, aan de provinciegouverneur zijn opgedragen, opgeheven.

Dit besluit treedt in werking op 1 januari 1995.

De Vlaamse minister bevoegd voor de ondergeschikte besturen is belast met de uitvoering van dit besluit.

TRADUCTION

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FLAMANDE

**Scission de la province de Brabant
Suppression de la tutelle du vice-gouverneur du Brabant
sur les communes flamandes de la province de Brabant**

Par arrêté du Gouvernement flamand du 21 décembre 1994, l'arrêté du Gouvernement flamand du 14 juillet 1993 attribuant au vice-gouverneur du Brabant l'exercice à l'égard des communes de la province de Brabant des attributions confiées au gouverneur de province par le décret du 28 avril 1993 portant réglementation, pour la Région flamande, de la tutelle administrative des communes, est abrogé.

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 1995.

Le Ministre flamand qui a les pouvoirs subordonnés dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Nominations dans l'enseignement de la Communauté française

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 décembre 1994, les membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française dont les noms suivent sont nommés, à la date du 16 août 1994, aux fonctions reprises ci-après.

Ils sont affectés à l'établissement indiqué en regard de leur nom :

Emplois d'instituteur primaire en chef :

Frère, Ginette, A.R. à Beaumont;
Dethier, Gabrielle, A.R. « M. Jacquemotte » à Ixelles;
Gregoire, Jocelyne, A.R. « Pont de Seraing » à Seraing.

Emplois de directeur d'une école primaire autonome de la Communauté française :

Tinant, Françoise, E.P.A.C.F. à Haversin;
Herode, Colette, E.P.A.C.F. à Lierneux;
Saelens, Monique, E.P.A.C.F. à Tubize (Renard).

Emplois de préfet des études d'un athénée royal :

Alsteen, Marguerite, A.R. « Vauban » à Charleroi;
Blanchart, Claude, A.R. à Marchienne-au-Pont;
Ruth, Claude, A.R. à Beaumont;
Crine, Michel, A.R. « J. Bordet » à Bruxelles;
Capelle, Charles-Henri, A.R. « J. Absil » à Etterbeek;
De Munck, Christian, A.R. à Koekelberg;
Caebergs, Michel, A.R. à Thuin;
Dekeyser, Anne, A.R. à Woluwe-Saint-Pierre.

Emplois de directeur d'un lycée de la Communauté française :

Damery, Léon, L.C.F. à Dison;
Beeckman, René, L.C.F. à Genappe;
Clotuche, Marie-Paule, L.C.F. à Gesves;
Hawaux, Hadelin, L.C.F. à Hamme-Mille;
Jacques, Jean-Marie, L.C.F. à Plombières.

Emploi de directrice d'un établissement d'enseignement spécial secondaire inférieur de la Communauté française :

Lorent, Yasmine, E.E. Spécial P.S.C.F. à Amay.

Emploi d'administrateur d'internat :

Naessens, Jean, A.R. « A. Vésale » à Etterbeek.

Cet avis remplace l'avis erroné publié sous le même intitulé dans le *Moniteur belge* du 27 août 1994 en page 21753.